MINISTÈRE
DU TRAVAIL
ET DES SOLIDARITÉS
Liberté
Égalité
Fraternité

Caisse des Dépôts
GROUPE

Ouverture de Mon Passeport Prévention à l'ensemble des actifs

Paris, le 24 novembre 2026

Outil clé pour renforcer la prévention des risques professionnels, Mon Passeport Prévention vise à répertorier les formations et les certifications en matière de santé et sécurité au travail pour l'ensemble des actifs. Avec un déploiement progressif du service, d'abord aux organismes de formation le 28 avril 2025, puis aux employeurs le 16 mars 2026, les actifs peuvent à présent accéder à leur espace personnel sur Mon Passeport Prévention. Cette dernière étape marque l'achèvement du déploiement de ce service réunissant désormais l'ensemble des acteurs concernés sur le même service digitalisé.

Géré par la Caisse des Dépôts pour le compte du ministère du Travail et des Solidarités et à l'initiative des partenaires sociaux, Mon Passeport Prévention centralise en un seul espace, sécurisé, toutes les données concernant les formations et qualifications en santé et sécurité au travail d'un travailleur ou demandeur d'emploi. Il permet ainsi de garantir et fiabiliser les formations suivies. En mettant en relation les organismes de formation, les employeurs et l'ensemble des actifs, il optimise le suivi des formations des actifs en matière de prévention des risques professionnels, renforce la prévention au sein des entreprises et vise à mieux reconnaître les compétences des salariés et demandeurs d'emploi.

Mon Passeport Prévention s'adresse :

- aux **organismes de formation**, qui déclarent depuis le 1er septembre 2025 les formations en santé et sécurité au travail qu'ils dispensent, notamment pour le compte d'un employeur ;
- aux **employeurs** qui déclarent depuis le 16 mars 2026 les formations en santé et sécurité au travail dispensées en interne à leurs salariés et vérifient les déclarations effectuées par les organismes de formation, améliorant ainsi leur suivi et leur permettant d'anticiper leurs péremptions et mises à jour ;
- aux **actifs** qui peuvent dorénavant, s'ils le souhaitent, activer leur espace personnel, déclarer les formations santé et sécurité au travail suivies à leur initiative et partager avec les employeurs ou les recruteurs leur parcours de formation, valorisant ainsi leurs compétences et favorisant leur employabilité.

Depuis l'ouverture de Mon Passeport Prévention, plus d'un million de passeports ont été alimentés avec au moins une attestation de formation (on en dénombrait 162 000 en mars 2026). Les organismes de formation ont procédé à environ 640 000 déclarations et les employeurs près de 100 000.

« *Avec l'ouverture de Mon Passeport Prévention aux travailleurs et aux demandeurs d'emploi, le déploiement du dispositif auprès de chaque public est désormais complet. Cet outil particulièrement innovant est un levier essentiel de la politique de prévention des risques professionnels grâce à la transférabilité des compétences en santé et sécurité au travail. Les années 2027-2028 verront les fonctionnalités s'enrichir pour améliorer toujours plus la simplicité d'utilisation de l'outil, et ainsi son efficacité et sa capacité à renforcer la culture de prévention auprès de tous, entreprises et travailleurs.* » déclare **Pierre Ramain, Directeur général du Travail**.

« *L'ouverture de Mon Passeport Prévention aux actifs marque un aboutissement : le service est à présent accessible à l'ensemble de ses publics. Chaque actif peut désormais valoriser et partager ses compétences en matière de santé et sécurité au travail envers ses employeurs actuels ou futurs, constituant un véritable atout pour son employabilité. La Caisse des Dépôts s'engage aux côtés de l'Etat et auprès des partenaires sociaux pour enrichir et améliorer continuellement ce service majeur pour la prévention des risques professionnels* » indique **Marianne Kermoal-Berthomé, directrice des politiques sociales de la Caisse des Dépôts**.

MINISTÈRE
DU TRAVAIL
ET DES SOLIDARITÉS
Liberté
Égalité
Fraternité

Caisse des Dépôts
GROUPE

Si l'ouverture de Mon Passeport Prévention à l'ensemble des actifs marque l'achèvement de son déploiement, le service continue d'évoluer. Ainsi, depuis juillet 2026, il est possible pour les organismes de formation et les employeurs de déclarer plus facilement des formations en important les données en masse. Prochainement, le passeport d'un titulaire pourra également être partagé en ligne entre les acteurs de la prévention afin de valoriser ses compétences.

Pour aller plus loin

- **Portail d'information de Mon Passeport Prévention**

À propos de la Direction générale du travail

La Direction générale du travail (DGT) est une direction du ministère du Travail, au service des salariés et des entreprises. Face aux évolutions du monde du travail, aux mutations économiques, et aux transformations sociales, la DGT conçoit, déploie et pilote les politiques en matière de relations de travail, de dialogue social, de conditions de travail, et santé et sécurité au travail.
La DGT contribue à ce titre à la définition de la position française dans les institutions européennes et internationales sur toutes ces questions.
La Direction générale du travail appuie également l'action de l'inspection du travail, qui veille au respect des droits fondamentaux des travailleurs partout en France.

Contact presse
Mélanie Duclos – melanie.duclos@travail.gouv.fr – 07 65 16 83 90

À propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.
Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

caissedesdepots.fr

Contact presse
Anne-Lise Lucas – anne-lise.lucas@caissedesdepots.fr – 06 83 78 09 28